



Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg  
Luxembourg, le 03 mars 2020



Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de la Fonction publique au sujet des travailleurs handicapés de l'Etat.

Les établissements publics luxembourgeois (Etat, communes, chemins de fer...) sont tenus d'employer à temps plein des salariés reconnus salariés handicapés dans la proportion de 5% de leur effectif total. Selon les chiffres récents du Ministre de la Fonction publique, ce dernier a recensé 912 travailleurs handicapés dont 284 salariés, 627 employés ainsi que d'un fonctionnaire.

J'aimerais dès lors aborder, dans le cadre de la présente question élargie, les points suivants :

- l'intégration des personnes handicapées dans la fonction publique.
- l'analyse des obligations de l'Etat quant au taux d'embauche de personnes handicapées.

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec le Parlement**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 02 mars 2020

**Objet : Question élargie n° 32 du 02.03.2020 de Monsieur le Député Marc Spautz - Salariés  
handicapés dans la fonction publique**

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer  
ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction publique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

**Fernand Etgen**  
**Président de la Chambre des Députés**